

N I V E A U 4 · B A C P R O · D i p l ô m e d ' É t a t

BAC PRO Métiers de la Sécurité

Diplôme d'État délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

CERTIFICATION VISÉE

IDENTIFICATION OFFICIELLE DE LA CERTIFICATION	
Intitulé exact BAC PRO – Métiers de la sécurité	Code RNCP RNCP 39133
Certificateur Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse	Publication fiche 06/06/2024 (France Compétences)
Échéance 31/08/2027	Dernière délivrance 31/08/2030
Code NSF 344 (Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance)	Fiche officielle francecompetences.fr/recherche/rncp/39133/

SECTION 1

Présentation et objectifs de la formation

Le titulaire du BAC PRO Métiers de la Sécurité exerce ses activités dans le cadre d'un triptyque regroupant la sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité privée. Il contribue à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques de toute nature, au secours et à l'assistance aux personnes, ainsi qu'à la surveillance et au gardiennage. Il intervient dans les services publics, les entreprises publiques ou privées de prévention et de sécurité, les services internes de sécurité incendie (ERP, IGH, ITGH, sites industriels) et les services internes de sécurité privée, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de déontologie et de la réglementation en vigueur (Code de la sécurité intérieure).

Compétences professionnelles visées

- Prévenir et intervenir dans un espace public ou privé : contrôle, filtrage, surveillance et vidéoprotection
- Assurer le secours et l'assistance aux personnes (PSE 1 et 2 · SST)
- Prévenir et intervenir en sécurité incendie (SSIAP · ERP / IGH / ITGH)
- Accueillir et informer le public, rédiger des écrits professionnels et rendre compte

SECTION 2

Blocs de compétences — Validation possible par blocs

Le diplôme est organisé en blocs de compétences. Chaque bloc peut être validé indépendamment, conformément à l'article L. 6113-1 du Code du travail.

CODE	INTITULÉ DU BLOC DE COMPÉTENCES	ÉVALUATION
BC01	Prévention et intervention dans un espace public ou privé	Épreuves pro E2 (coef. 4) · E31 (coef. 3) · E32 (coef. 5) · ponctuel
BC02	Prévention et intervention en sécurité incendie	Épreuves pro E2 (coef. 4) · E31 (coef. 3) · E32 (coef. 5) · ponctuel
BC03	Prévention et intervention de secours à la personne	Épreuves pro E2 (coef. 4) · E31 (coef. 3) · E32 (coef. 5) · ponctuel
BC04	Mathématiques	E12 · U12 (dans E1) · ponctuel écrit 1h · coef. 1
BC05	Économie-Droit	E11 · U11 (dans E1) · ponctuel oral 30 min · coef. 1
BC06	Prévention-Santé-Environnement (PSE)	E33 · U33 · ponctuel écrit 2h · coef. 1
BC07	Langue vivante A — Anglais (niveau B1+)	E41 · U41 · ponctuel oral 20 min · coef. 2
BC08	Langue vivante B (niveau B1)	E42 · U42 · ponctuel oral 20 min · coef. 2

CODE	INTITULÉ DU BLOC DE COMPÉTENCES	ÉVALUATION
BC09	Français	E51 · U51 · ponctuel écrit 2h30 · coef. 2,5
BC10	Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique	E52 · U52 · ponctuel écrit 2h · coef. 2,5
BC11	Arts appliqués et cultures artistiques	E6 · U6 · ponctuel écrit 1h30 · coef. 1
BC12	Éducation physique et sportive	E7 · U7 · ponctuel pratique · coef. 1
BC13	Langue vivante étrangère (bloc facultatif)	EF1 · oral 20 min · facultatif · points > 10/20
BC14	Mobilité (bloc facultatif)	Unité facultative · oral · facultatif · points > 10/20
BC15	Unité facultative secteur sportif — UF2S (bloc facultatif)	Unité facultative · oral 20 min · facultatif · points > 10/20

Blocs professionnels (BC01 à BC03) : compétences co-évaluées par les épreuves E2 « Étude de situations professionnelles » (ponctuel écrit 3h · coef. 4), E31 « Activités en milieu professionnel » (ponctuel oral 30 min · coef. 3) et E32 « Activités professionnelles dans la dominante » — sécurité publique & sûreté ou sécurité incendie — (ponctuel pratique 1h30 · coef. 5). Total professionnel : coef. 12. Total des coefficients obligatoires : 26 (E1=2 · E2=4 · E3=9 · E4=4 · E5=5 · E6=1 · E7=1). Un chef-d'œuvre pluridisciplinaire, réalisé sur le cycle, fait l'objet d'une épreuve transversale dédiée (hors blocs de compétences).

Objectifs de compétences à atteindre par bloc professionnel

Compétences visées par bloc, conformes au référentiel de certification du BAC PRO Métiers de la sécurité (arrêté du 19 mars 2014 — RNCP 39133). La validation de chaque bloc atteste de la maîtrise des compétences énoncées ci-dessous.

BC01 · Prévention et intervention dans un espace public ou privé (épreuves E2 · E31 · E32)

- Recueillir et transmettre les informations
- Procéder aux contrôles, filtrages et palpations
- Qualifier et classer une infraction
- Identifier le rôle des différents acteurs
- Mettre en œuvre les procédures requises en fonction de la nature et de la situation
- Mettre en œuvre les gestes techniques professionnels d'intervention
- Mettre en œuvre les techniques individuelles et/ou collectives d'évacuation
- Identifier les incidents ou atteintes à la tranquillité publique et donner l'alerte
- Prévenir les services ou personnes compétents et habilités
- Identifier et mettre en œuvre les actions adaptées à la sauvegarde et à la protection du site
- Identifier les infractions au Code de la route
- Appliquer les techniques permettant de gérer la circulation ou les barrages routiers
- Assurer la protection des lieux
- Identifier et hiérarchiser les informations
- Rédiger des écrits professionnels en utilisant le langage professionnel et rendre compte
- Se repérer sur les lieux, vérifier l'application des consignes de sécurité et sécuriser le site
- Analyser les images issues de la vidéoprotection et prendre les mesures adaptées
- Manager une équipe et organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité (PCS)
- Gérer son comportement en situation de tension

BC02 · Prévention et intervention en sécurité incendie (épreuves E2 · E31 · E32)

- Se repérer dans les lieux
- Vérifier l'application des consignes de sécurité
- Interpréter l'alarme
- Effectuer ou faire effectuer la levée de doute
- Alerter
- Sécuriser les personnes
- Sécuriser le site
- Guider les services de secours
- Intervenir sur un début d'incendie
- Utiliser les moyens d'extinction adaptés du site
- Réaliser des sauvetages
- Réaliser des mises en sécurité

- Mettre en œuvre les gestes techniques avec les équipements et matériels appropriés
- Maintenir la capacité opérationnelle des matériels et équipements
- Assurer la surveillance des lieux et des accès
- Rédiger des écrits professionnels
- Utiliser le langage professionnel

BC03 · Prévention et intervention de secours à la personne (épreuves E2 · E31 · E32)

- Assurer la surveillance des lieux et des accès
- Assister et porter secours aux victimes
- Assurer la sécurité du sauveteur, de la victime et des tiers
- Alerter les services de secours compétents
- Garder la maîtrise de soi
- Renseigner les secours organisés
- Assurer la remise en conformité des matériels
- Respecter les protocoles de nettoyage
- Transmettre des connaissances professionnelles à son équipe
- Rendre compte
- Prendre les mesures pour protéger son intégrité physique et celle des autres
- Gérer son comportement en situation de tension
- Rédiger des écrits professionnels
- Utiliser le langage professionnel

Validation par blocs de compétences

Cette certification est organisée en blocs de compétences conformément au référentiel publié par France Compétences.

Les candidats ayant déjà obtenu un ou plusieurs blocs de compétences peuvent, sous réserve des dispositions prévues par le certificateur, être dispensés des évaluations correspondantes.

Le bénéfice des blocs de compétences acquis est conservé conformément à la réglementation applicable à la certification visée.

Le détail des blocs de compétences est consultable sur la fiche RNCP de la certification sur le site de France Compétences.

SECTION 3

Publics et prérequis

Public concerné

- Jeunes à partir de 16 ans (15 ans révolus possible si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31/12 et fin de 3^e validée)
- Jusqu'à 29 ans révolus en contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Tout public en reconversion professionnelle dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Prérequis exigés

- Être issu(e) d'une classe de 3^e (entrée en seconde) ou titulaire d'un CAP du domaine de la sécurité, ou justifier d'une classe de seconde/première validée (entrée en cours de cycle)
- Test de positionnement et entretien de motivation organisés par AXIS F.O.I · Autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS et conditions d'honorabilité (casier judiciaire compatible) exigées pour l'accès aux métiers de la sécurité privée



Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

AXIS F.O.I s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Les sites de formation sont conformes à la réglementation ERP. Un référent handicap est désigné et joignable pour étudier les adaptations nécessaires (aménagement du parcours, des supports, des modalités d'évaluation, mobilisation du réseau Agefiph 974 / Cap emploi 974 / MDPH 974 / Ressource Handicap Formation).

Le rôle de référent handicap fait l'objet d'une lettre de mission formalisée (réf. interne LM-RH-001) précisant les missions, le temps dédié et les objectifs annuels.

Référente handicap : Mme Cyndi SOMARIA — 06 13 98 23 91 — contactaxisfoi@gmail.com

SECTION 4

Modalités et délais d'accès

Procédure d'inscription

1 Prise de contact	2 Étude dossier & entretien (5j ouvrés)	3 Aide recherche entreprise	4 Signature contrat	5 Intégration en formation
------------------------------	---	---------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------

Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, AXIS F.O.I procède en amont à la vérification de la cohérence entre les missions confiées par l'entreprise d'accueil et le référentiel d'activités et de compétences de la certification visée (RNCP39133). Cette analyse partagée avec l'entreprise est tracée dans la fiche de recueil des besoins entreprise (F-BE-01) et la synthèse d'analyse des besoins (FS-001).

Délai moyen entre la demande et le début de la prestation : de quelques jours à 15 jours après validation du dossier complet

Calendrier prévisionnel

CALENDRIER PRÉVISIONNEL	
Rentrée prochaine session	Juillet 2026
Fin du cycle de formation	juin 2028 (parcours 2 ans) ou juin 2027 (parcours 1 an)
Épreuves certifiantes	épreuves ponctuelles nationales — Académie de La Réunion
Date limite recommandée pour le dossier	31 août 2026

SECTION 5

Durée, rythme et organisation

 1350h En centre de formation	 2 ans Présentiel · Saint-Denis	 100% Alternance
--	--	---

Rythme d'alternance : 1 jour par semaine et une semaine complète environ tous les 2 mois , le reste du temps en entreprise.

Statuts d'accueil : apprenti(e) ou salarié(e) en contrat de professionnalisation

Un parcours adapté est accessible aux titulaires d'un CAP du domaine de la sécurité ou justifiant d'une classe de seconde/première validée (durée et volume horaire adaptés après positionnement préalable).

SECTION 6

Contenu et méthodes pédagogiques

La formation s'articule autour des 3 blocs d'enseignement professionnel (BC01-BC03), des 9 blocs d'enseignement général (BC04-BC12) et des 3 blocs facultatifs (BC13-BC15), conformément au référentiel officiel RNCP 39133. Un chef-d'œuvre pluridisciplinaire est réalisé tout au long de la formation ; il fait l'objet d'une épreuve transversale dédiée, distincte des blocs de compétences.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Cours magistraux et apports théoriques structurés
- Études de cas réels issus de sites professionnels réunionnais (ERP, sites tertiaires et industriels)
- Mises en situation professionnelles, jeux de rôle, simulations d'intervention et de surveillance
- Travaux dirigés en sous-groupes et chef-d'œuvre transversal
- Visites pédagogiques sur sites professionnels et postes de sécurité
- Ressources numériques mises à disposition via plateforme dédiée
- Suivi individualisé par un référent pédagogique tout au long du parcours

SECTION 7

Moyens techniques et pédagogiques

AXIS F.O.I met à disposition de chaque apprenant l'ensemble des moyens techniques, humains et pédagogiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de la formation, conformément aux exigences Qualiopi (indicateurs 19 et 20).

Locaux et environnement de formation

- Salles de cours équipées (tables, chaises, tableau blanc, écran connecté)
- Salle de cours avec postes individuels et connexion internet haut débit
- Espace polyvalent reconfigurable pour ateliers, mises en situation et jeux de rôle
- Salle de pause et espace de convivialité dédié aux apprenants
- Locaux conformes aux normes d'accessibilité PSH (Personnes en Situation de Handicap)
- Conformité ERP : sécurité incendie, évacuation, premiers secours

Équipements pédagogiques et matériel

- Tableaux blancs interactifs (TBI) ou paperboards
- Ordinateurs équipés de la suite bureautique (traitement de texte, tableur, présentation)
- Matériel de sécurité incendie : extincteurs de formation, RIA, SSI pédagogique
- Matériel professionnel : main courante, talkies-walkies, contrôle d'accès, mannequins et défibrillateur de formation (secourisme)

Ressources numériques et documentaires

- Liens PADLET ,
- Espace numérique de travail (ENT) pour le suivi individualisé apprenant / formateur / entreprise
- Logiciels professionnels : main courante électronique, supervision vidéo, gestion des accès

Encadrement pédagogique et humain

- Équipe pédagogique composée de formateurs qualifiés et expérimentés dans le secteur de la sécurité privée et de la sécurité incendie
- Référent pédagogique dédié assurant le suivi individualisé de chaque apprenant
- Référent handicap pour l'accompagnement des apprenants en situation de handicap
- Référent entreprise assurant le lien avec les maîtres d'apprentissage et tuteurs
- Coordinatrice de formation pour le pilotage du parcours et la gestion administrative

Supports remis à l'apprenant

- Livret d'accueil et règlement intérieur dès l'entrée en formation
- Programme détaillé, calendrier de la formation et planning des évaluations
- Livret de l'apprenti(e) pour le suivi du parcours et la liaison CFA / entreprise
- Supports de cours numériques et imprimés pour chaque module enseigné
- Fiches méthodologiques, grilles d'auto-évaluation et fiches d'entraînement aux épreuves

SECTION 8

Modalités d'évaluation

 ÉVALUATION CONTINUE	 ÉVALUATION FINALE
■ Test de positionnement à l'entrée en formation ■ Évaluations formatives à chaque séquence pédagogique ■ Examens blancs en conditions réelles (au moins 2 par année) ■ Évaluations en milieu professionnel via le livret d'apprentissage ■ Bulletins de notes semestriels avec coefficients	Le candidat prépare le BAC PRO Métiers de la Sécurité. AXIS F.O.I n'étant pas habilité au Contrôle en Cours de Formation (CCF), les épreuves se déroulent en forme ponctuelle, lors des sessions nationales organisées par l'Académie de La Réunion. La certification est délivrée par capitalisation de l'ensemble des unités/blocs de compétences. Possibilité de conservation des notes pendant 5 ans en cas de non-obtention. <i>Aménagements possibles pour les candidats en situation de handicap, sur demande auprès du référent handicap et de l'autorité académique.</i>

SECTION 9

Résultats, débouchés et poursuites de parcours

Taux de réussite à l'examen

INDICATEURS DE RÉSULTATS — PROMOTION EN COURS

AXIS F.O.I est un nouveau CFA. La première promotion BAC PRO Métiers de la Sécurité étant en cours, les premiers résultats consolidés (taux de présentation à l'examen, taux d'obtention) seront publiés à partir de 2027, selon le calendrier des sessions de certification. Références nationales : InserJeunes (inserjeunes.education.gouv.fr) — fiche RNCP 39133 (francecompetences.fr) — art. L. 6111-8 du Code du travail.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Session	Nombre de stagiaires	Taux de réussite à l'examen	Taux de rupture des contrats d'apprentissage	Taux d'insertion dans l'emploi	Taux d'insertion dans le métier visé	Taux d'insertion poursuite d'études	Taux de satisfaction des alternants en fin de cycle	Valeur ajoutée de l'établissement

Débouchés professionnels

Débouchés immédiats

- ▶ Agent(e) de sécurité, de prévention et de surveillance (entreprise, site tertiaire ou industriel)
- ▶ Agent(e) de sécurité incendie (SSIAP · ERP / IGH)
- ▶ Agent(e) de contrôle d'accès et de gardiennage
- ▶ Agent(e) de sécurité événementiel
- ▶ Préparation aux concours de la sécurité publique et civile

Évolutions avec expérience

- ▶ Chef(fe) d'équipe sécurité · SSIAP 2 / 3
- ▶ Agent(e) de télésurveillance ou de vidéoprotection
- ▶ Police nationale / municipale · gendarmerie (par concours)
- ▶ Sapeur-pompier professionnel ou volontaire (SDIS) · agent cynophile
- ▶ Vers le BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)

Taux d'insertion (national, fiche RNCP 39133) : taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé consultables sur la fiche France Compétences — date de consultation à indiquer.

Passerelles, équivalences et poursuites de parcours

Au sein de l'offre AXIS F.O.I, le BAC PRO Métiers de la Sécurité s'inscrit dans un parcours progressif :

NIVEAU 3 CAP Agent de Sécurité	NIVEAU 4 · VOUS ÊTES ICI BAC PRO Métiers de la Sécurité	NIVEAU 5 BTS MOS
--	---	----------------------------

Passerelles sortantes et VAE

En cas de non-validation totale du diplôme, les blocs validés (BC01 à BC15) sont conservés (conservation des notes pendant 5 ans) et peuvent être valorisés pour représenter le BAC PRO Métiers de la Sécurité ultérieurement, préparer un titre professionnel du secteur de la sécurité (niveau 4), ou valoriser les compétences auprès d'un employeur. Le BAC PRO Métiers de la Sécurité est également accessible par la VAE pour les candidats justifiant d'au moins un an d'expérience professionnelle en lien avec le référentiel.

Poursuites d'études après le BAC PRO Métiers de la Sécurité

- BTS Management Opérationnel de la Sécurité (BTS MOS)
- Concours de la sécurité publique : police nationale, police municipale, gendarmerie
- Concours de la sécurité civile : sapeur-pompier professionnel (SDIS), administration pénitentiaire, douanes
- Insertion professionnelle directe sur les postes cibles

Tarifs et modalités de financement

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

Le coût pédagogique est pris en charge par l'OPCO compétent dont dépend l'entreprise, selon le NPEC (Niveau de Prise en Charge) fixé par France Compétences pour le BAC PRO Métiers de la Sécurité – RNCP 39133, modulé par la branche professionnelle de l'employeur (code IDCC).

NPEC exact applicable : consultable sur francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/ ou auprès de l'OPCO concerné

Reste à charge

- ✓ **Apprenant** : aucun reste à charge en contrat d'apprentissage / professionnalisation, sous réserve d'acceptation OPCO.
- ⚠ **Entreprise** : reste à charge éventuel uniquement si le coût pédagogique annuel dépasse le NPEC validé par la branche (art. L. 6332-14 Code du travail).

SECTION 11

Contact AXIS F.O.I

CENTRE DE FORMATION	IDENTIFIANTS LÉGAUX
AXIS F.O.I — exploité par la SARL CYNDI SOMARIA 43 rue Roland Garros, 97400 Saint-Denis, La Réunion ☎ 06 13 98 23 91 / 06 92 77 57 05 ✉ contactaxisfoi@gmail.com Référente pédagogique & handicap : Mme Cyndi SOMARIA, Gérante	N° SIRET : 912 473 105 00019 <i>RCS Saint-Denis</i> N° déclaration d'activité : 04973500597 Code NAF : 8559A Référent qualité : David CURVEUR